



VILLE DE SAINT-BASILE  
MRC DE PORTNEUF  
PROVINCE DE QUÉBEC

**SAINT  
BASILE**

Avis de promulgation pour le règlement suivant :

RÈGLEMENT N° 07-2024

SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA VILLE DE  
SAINT-BASILE

Avis est par les présentes, donné par la soussignée :

QUE le conseil de la Ville de Saint-Basile a adopté, lors d'une séance ordinaire du conseil, tenue le 13 janvier 2025, **le règlement no 07-2024 sur la régie interne des séances du conseil de la ville de Saint-Basile ;**

QUE le conseil de la Ville de Saint-Basile a adopté l'avis de motion dudit règlement ci-dessus identifié à la séance du 16 décembre 2024 ;

QUE le conseil de la Ville de Saint-Basile a déposé le projet de règlement ci-dessus identifié à la séance du 16 décembre 2024 ;

QUE ledit règlement a été adopté le 13 janvier 2025 ;

QUE ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Toute personne intéressée par ledit règlement peut en prendre connaissance durant les heures régulières d'affaires, à l'hôtel de ville relocalisé temporairement au 39 avenue Caron, Saint-Basile.

DONNÉ à Saint-Basile, ce 15<sup>e</sup> jour du mois de janvier deux mille vingt-cinq.

Manon Jobin

Directrice générale adjointe, greffière-trésorière par intérim